



Analyses & Etudes

DES CAISSES D'ALLOCATIONS FAMILIALES DES DÉPARTEMENTS D'OUTRE-MER



N°1
Mars
2024

Publication électronique du Pole Régional d'Observation Socio-Économique
des départements d'Outre-Mer (PROSE-DOM)

Les prestations versées par les Caisses d'allocations familiales des départements d'outre-mer en décembre 2022

En 2022, près de 1,4 million de personnes résidant dans les départements d'outre-mer (DOM) ont bénéficié d'au moins une prestation légale versée par la Caisse d'allocations familiales (Caf), représentant ainsi 62 % de la population et marquant une légère augmentation par rapport à l'année précédente (+0,1 %) (cf. tableau 1). Le taux de couverture de la quasi-totalité des Caf des DOM est supérieur à celui de la France hexagonale (48 %). Ce taux s'élève même à 77 % à La Réunion. En revanche, Mayotte présente le taux le plus bas, avec seulement 29 %. Cet écart s'explique par la structure sociale singulière de Mayotte, où près de la moitié de la population est de nationalité étrangère, combinée aux strictes exigences en matière de conditions de résidence pour les étrangers¹.

Une hausse globale des allocataires ultramarins...

Les Caf des DOM ont versé au moins une prestation légale à 597 274 allocataires, enregistrant une augmentation de +0,8 % sur un an (+4 942 allocataires), surpassant celle de l'Hexagone (+0,5 %, cf. carte 1).

Dans l'ensemble, la hausse des allocataires a principalement concerné les allocataires isolés (avec +2,4 %, soit +6 050 allocataires). A contrario, les couples avec enfants enregistrent une diminution (-1,4 %, soit -2 120 allocataires).

...mais une évolution contrastée selon les départements

La Martinique a enregistré la plus faible croissance à +0,3 %, tandis que la Guyane et Mayotte ont affiché des progressions remarquables à +2,7 % et +2,6 %.

Ces variations, au-dessus des moyennes domienne et hexagonale, s'expliquent par une forte croissance démographique, principalement liée à la natalité et aux phénomènes migratoires. Les femmes natives de l'étranger résidant à Mayotte et en Guyane ont une fécondité plus élevée que les femmes natives de ces départements (cf. encadré 2).

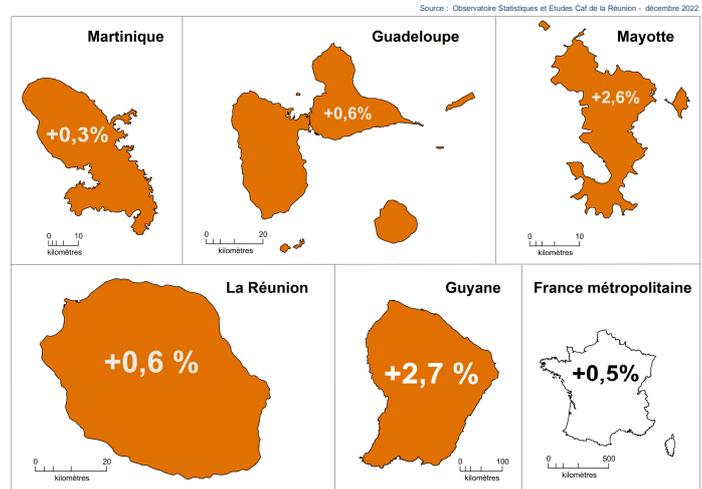
Les Caf de La Réunion et de la Guadeloupe enregistrent des progressions similaires (+0,6 %). Dans ces deux départements, ces variations s'expliquent principalement par la continuité de la reprise économique amorcée un an plus tôt ; le marché du travail est demeuré dynamique et attrayant en 2022.

En revanche, la Caf de la Martinique, avec 335 allocataires supplémentaires, connaît la progression la plus faible, due en partie à une décroissance démographique persistante.

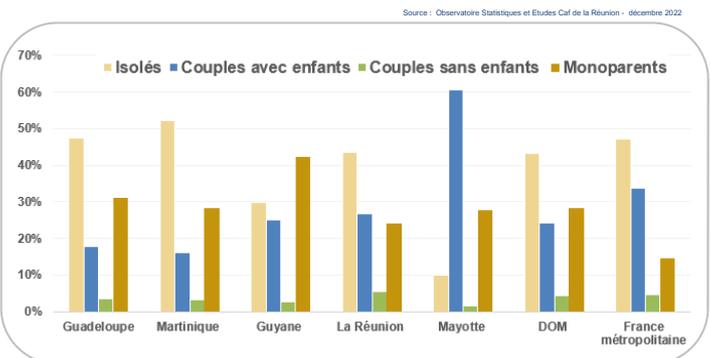
Départements	Année	Nombre allocataires	Nombre Personnes couvertes	Nombre Enfants à charge	Nombre familles allocataires	% population couverte CAF
France métropolitaine	2022	13 266 523	31 438 600	13 048 679	6 401 230	48%
	evol %	0,5%	-0,2%	-0,5%	1%	-
Ensemble DOM	2022	597 274	1 382 648	589 870	313 143	62%
	evol %	0,8%	0,1%	-0,2%	-0,4%	-
Guadeloupe	2022	121 936	251 663	99 023	59 597	60%
	evol %	0,6%	-0,6%	-1,4%	-1,3%	-
Martinique	2022	104 871	205 426	76 564	46 640	57%
	evol %	0,3%	-0,8%	-1,8%	-1,9%	-
Guyane	2022	59 211	171 763	92 174	39 943	60%
	evol %	2,7%	1,7%	1,3%	1,5%	-
La Réunion	2022	287 974	664 378	271 620	146 403	77%
	evol %	0,6%	-0,1%	-0,2%	-0,4%	-
Mayotte	2022	23 282	89 418	50 489	20 560	29%
	evol %	2,6%	2,1%	2,1%	2,7%	-

Remarque : La Caf de la Guadeloupe gère également la collectivité de Saint-Martin.

Tableau 1. Nombre d'allocataires et taux de couverture 2022 par département



Carte 1. Evolution des allocataires CAF en outre-mer et en France hexagonale



Graphique 1. Situation familiale des allocataires selon les Caf

¹ En effet, à Mayotte, les demandeurs étrangers doivent résider pendant 5 ans sur le territoire mahorais avec une carte de résident d'une validité de 10 ans pour prétendre aux allocations familiales. De même, pour bénéficier du Rsa, un étranger en situation régulière doit attester de 15 années de résidence avec un titre de séjour autorisant le travail.

Dans les DOM, 48 % des bénéficiaires des prestations de la Caf vivent au sein de familles avec enfants, contre 52 % dans l'Hexagone (cf. graphique 2). A l'inverse, il est important de noter que les familles monoparentales représentent 28 % des allocataires dans les DOM, contre seulement 15 % en France hexagonale. Ce phénomène est particulièrement prononcé en Guyane, où les monoparents constituent 42 % des allocataires (cf. encadré 1). Par ailleurs, à Mayotte, les couples avec enfants restent le modèle familial le plus fréquent parmi les allocataires (60 %). Cette particularité se justifie en grande partie par les principes et les codes de vie sociale et culturelle spécifiques à ce territoire. En effet, dans la tradition mahoraise, il est coutumier qu'un homme et une femme soient reconnus en tant que couple par la société locale avant d'envisager la parentalité.

En outre-mer, 75 % des allocataires ont 40 ans ou plus, contre 49 % en Hexagone (cf. graphique 2). Les individus de 60 ans et plus sont également plus nombreux, tandis que les moins de 25 ans sont moins représentés (7 % contre 14 %). À Mayotte, cette proportion chute à 4 %, tandis qu'en Guyane, elle atteint 11 %.

53 % des domiens bénéficient d'une aide à la famille

Les prestations les plus fréquentes dans les DOM sont celles destinées à la famille (53 %), suivies des minima sociaux (43 %), puis des aides au logement (36 %) (cf. graphique 3). Les Caf domiennes ont versé à 314 436 allocataires une aide à la famille (soit -0,3 % en glissement annuel), pour un nombre de personnes couvertes de 1 065 923.

Les allocations familiales (AF) prédominent en raison du fait qu'elles sont accordées dès le premier enfant en outre-mer, contrairement à la France hexagonale où elles le sont à partir du deuxième enfant. Le nombre d'allocataires des AF a légèrement diminué de -0,2 % en un an. La Martinique affiche la proportion la plus basse en raison d'une fécondité en baisse, contrairement à Mayotte et la Guyane.

L'allocation de soutien familial (ASF), a augmenté dans les Caf des DOM (prestation non servie à Mayotte) moins rapidement que pour les Caf de l'Hexagone, avec plus de 6 points d'écart.

L'allocation de rentrée scolaire (ARS) est la deuxième prestation la plus répandue dans les DOM, touchant 28 % des allocataires. À Mayotte, quasiment 50 % des allocataires en bénéficient, suivis de la Guyane, La Réunion, la Guadeloupe et enfin, de la Martinique.

Près de 67 850 foyers domiens (sauf à Mayotte où la prestation n'est pas servie) bénéficient au moins d'une prestation accueil du jeune enfant (PAJE), un effectif en légère baisse par rapport à l'année dernière (cf. tableau 2).

Baisse des bénéficiaires d'une aide au logement

Les Caf ultramarines ont versé une aide au logement (AL) à 214 722 allocataires (pour 501 581 personnes couvertes), soit une baisse annuelle de -0,9 %. Cette diminution résulte en partie de la réforme des AL de 2021, qui permet un ajustement plus rapide de la prestation aux situations réelles des bénéficiaires. Là où en Hexagone, 42 % des allocataires perçoivent une AL, les DOM en versent moins souvent (avec 36 %). Cette situation est essentiellement due à l'absence de l'aide personnalisée au logement (APL)² et à un déficit chronique de logements, qui ne parvient pas à suivre la croissance démographique de ces régions. Le parc social est insuffisant pour répondre à la demande, avec 15 % des ménages hébergés dans des logements sociaux, alors que 80 % de la population ultramarine est éligible à ce type de logement³.

² Les Caf servent les prestations familiales aussi bien en France hexagonale que dans les Dom. Cependant, il existe certaines spécificités dans les Dom, notamment des différences dans les conditions d'éligibilité et les barèmes appliqués. L'aide personnalisée au logement (APL) n'est pas disponible dans les Dom, tandis que le revenu de solidarité (RSO) est propre à ces départements. À Mayotte, plusieurs prestations qui sont servies en Hexagone et dans les autres départements d'outre-mer ne sont toujours pas distribuées.

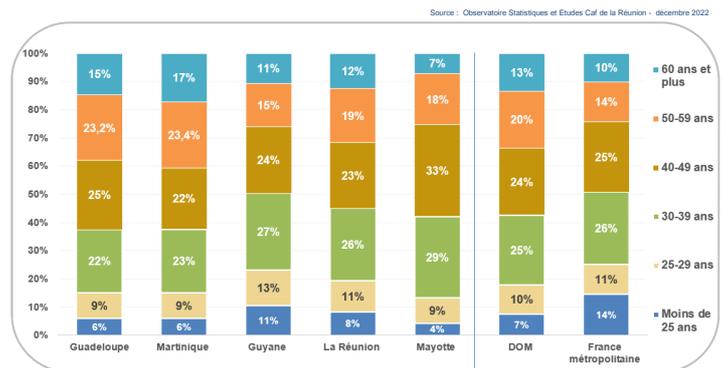
³ Source : « La politique du logement dans les outre-mer », rapport d'information au Sénat, N°728 (2020-2021), tome 1, déposé le 1 juillet 2021, 223 pages.

Encadré 1 : Familles monoparentales en outre-mer

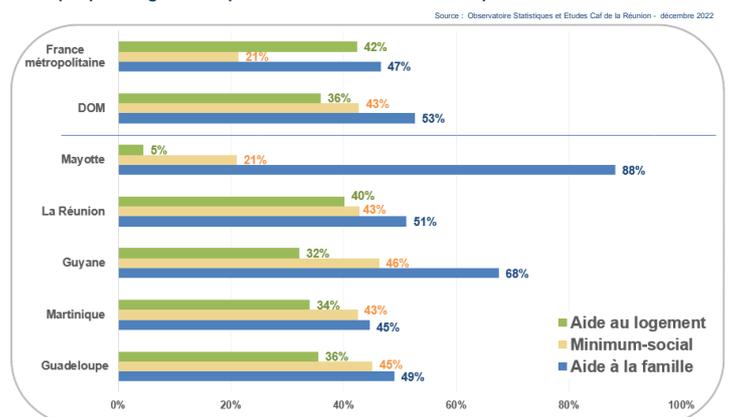
Contrairement à l'Hexagone où la monoparentalité résulte souvent de séparations, dans les Antilles et en Guyane, elle débute fréquemment dès la naissance de l'enfant. Cette particularité s'explique en partie par le fait que de nombreux pères ne reconnaissent pas leurs enfants, même si ces derniers sont souvent identifiés. Selon un récent rapport sénatorial, environ deux tiers des naissances ne sont pas reconnues dans les Antilles et en Guyane, contre seulement 10 % en France hexagonale. Cette absence de déclaration peut parfois découler d'une stratégie de survie économique, où certaines femmes pensent, par méconnaissance, qu'élever seules leurs enfants leur donnera accès à plus de droits, notamment en termes d'allocations familiales.

Dans les Antilles et en Guyane, la prépondérance des mères dans l'éducation des enfants est remarquable, ces régions ont une tradition où les mères et leur famille élargie sont habituées à élever seules les enfants.

Source : « Soutien à la parentalité : agir pour toutes les familles des outre-mer », rapport sénatorial, publié le 11 juillet 2023.



Graphique 2. Age des responsables du dossier selon le département



Graphique 3. Répartition des allocataires selon le type de prestations

Source : Observatoire Statistiques et Etudes Caf de la Réunion - décembre 2022

Prestations CAF	Guadeloupe	Martinique	Guyane	La Réunion	Mayotte	Ensemble DOM	France métropolitaine
Allocations familiales	54 777	42 635	36 073	136 022	20 513	290 020	4 554 983
évolution	-1,2%	-1,7%	1,6%	-0,2%	2,7%	-0,2%	-0,3%
Allocation de rentrée scolaire	32 902	24 025	22 600	78 429	11 382	169 338	2 775 035
évolution	-1,2%	-2,7%	1,5%	-1,2%	0,3%	-1,0%	-1,6%
Allocation de soutien familial	21 122	18 304	12 098	37 599	-	89 123	767 366
évolution	0,4%	0,1%	4,5%	1,5%	-	1,3%	7,9%
Allocation d'éducation enfant handicapé	3 154	2 919	2 465	8 766	338	17 642	380 169
évolution	10,2%	0,2%	5,6%	10,2%	9,7%	7,7%	7,9%
Prestation accueil du jeune enfant	11 123	8 645	12 755	35 319	-	67 842	1 737 487
évolution	-0,6%	-2,4%	1,4%	0,1%	-	-0,1%	-1,9%
Allocation logement	43 302	35 672	19 031	115 666	1 051	214 722	5 623 269
évolution	-1,2%	-1,5%	0,4%	-0,9%	6,5%	-0,9%	-1,6%
Revenu de solidarité active	42 896	34 798	23 722	95 604	4 195	201 215	1 658 399
évolution	-2,3%	-0,8%	2,5%	-2,2%	-4,6%	-1,5%	-2,4%
Revenu de solidarité	902	601	458	5 142	-	7 103	-
évolution	-16,5%	-9,2%	-2,1%	-2,3%	-	-5,0%	-
Allocation aux adultes handicapés (ou complément AAH)	11 359	9 358	3 296	21 736	706	46 455	1 185 425
évolution	8,0%	3,0%	10,3%	0,5%	13,9%	3,6%	4,3%
Prime d'activité	31 955	33 654	13 595	89 887	1 108	170 199	4 466 455
évolution	8,3%	5,4%	11,8%	5,1%	-0,3%	6,2%	3,7%

Tableau 2. Evolution des prestations selon les Caf

Baisse des bénéficiaires d'un minimum social

Environ 45 % des allocataires domiens (soit 255 397 individus) perçoivent un minimum social, soit deux fois plus qu'en France hexagonale. Cela découle en partie d'une situation dégradée du marché de l'emploi, les DOM connaissant un taux de chômage beaucoup plus élevé, atteignant environ 18 % contre 7 % dans l'Hexagone. Ce taux varie de 12,5 % en Martinique à 34 % à Mayotte. Le nombre de personnes couvertes par un minimum social est de 513 757 en 2022.

En un an, le nombre d'allocataires bénéficiaires d'un minimum social a baissé de -0,34 %, principalement en raison de la réduction du nombre d'allocataires du Revenu de Solidarité Active (RSA), soit -1,5 % sur une année (cf. tableau 2). Cette diminution s'explique notamment par la reprise économique qui a débuté en 2021 dans plusieurs DOM (dont La Réunion, la Guadeloupe et la Martinique), ainsi que par les variations saisonnières générées par les modalités de déclaration trimestrielle des ressources des allocataires. Toutefois, contrairement aux autres DOM, la Guyane connaît de son côté une hausse des allocataires bénéficiant du RSA (+2,5 %), causée par des difficultés persistantes sur le marché de l'emploi, avec un taux d'emploi en recul et un chômage élevé chez les plus jeunes. De manière spécifique, Mayotte a enregistré une baisse du nombre d'allocataires du RSA, malgré une forte augmentation du chômage en 2022 (+4 points par rapport à 2021). Aussi, les ruptures de droit semblent être à l'origine de cette baisse : les allocataires quittent Mayotte pour un autre DOM. De plus, à partir de l'âge de 65 ans, le versement du RSA est automatiquement interrompu à Mayotte, et les allocataires sont encouragés à faire une demande d'ASPA⁵.

L'allocation aux adultes handicapés (AAH) a été versée à 46 455 allocataires domiens en 2022, soit une progression de +3,6 % en un an. Cette augmentation semble due, en grande partie : Au recul de l'âge minimum légal de départ à la retraite, qui a repoussé la date de fin de droit à l'allocation pour les personnes ayant un taux d'incapacité entre 50 % et 79 % et entraîné une hausse du nombre d'allocataires âgés de 60 ans ou plus ; A la mise en place, en janvier 2022, d'un abattement forfaitaire sur les revenus annuels du conjoint du bénéficiaire de l'allocation, ce qui a généré davantage d'ouvertures de droit à l'allocation.

En 2022, le revenu de solidarité (RSO), prestation uniquement versée en outre-mer (sauf à Mayotte où la prestation n'est pas servie), a été versé à 7 103 allocataires (-5 %).

Hausse des bénéficiaires de la prime d'activité

En 2022, 170 199 allocataires domiens ont bénéficié de la Prime d'Activité (PPA), soit une progression de +6,2 % par rapport à 2021 (cf. graphique 4). Cette forte hausse résulte en grande partie d'une situation économique et d'un marché de l'emploi favorables dans ces territoires. Sur la dernière année, la progression dans les DOM (+6 %) dépasse celle de l'Hexagone (+4 %). La Caf de Guyane a enregistré la plus forte progression parmi les DOM, avec +12 %. Celle-ci est attribuable à une vaste opération de recherche de droits potentiels mise en place par la Caf en 2022. Mayotte reste la seule à enregistrer une légère baisse de ses allocataires de la PPA par rapport à 2021 (-0,3 %).

Un allocataire sur deux vit sous le seuil des bas revenus

En 2022, les Caf des DOM comptabilisent 311 132 allocataires vivant sous le seuil de bas revenus, c'est-à-dire avec moins de 1 167 euros par unité de consommation (UC) et par mois. Ces allocataires couvrent 717 240 personnes (cf. tableau 3).

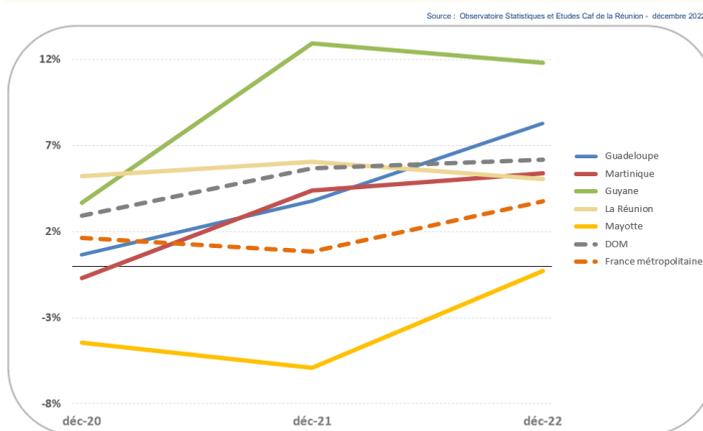
⁴ Source « L'essentiel sur... Mayotte », Chiffres clés INSEE, 20/10/2023.

⁵ A Mayotte, l'acronyme ASPA ne désigne pas l'allocation de solidarité aux personnes âgées mais l'allocation spéciale pour personnes âgées.

Encadré 2 : Naissances et immigration en Guyane

Plus grand département d'outre-mer et le seul département qui ne soit pas une île, la Guyane possède des frontières aisément traversables à l'Est avec le Brésil et à l'Ouest avec le Suriname. En 2021, Plus de la moitié (53%) des naissances sont issues de mères de nationalité étrangère ; les mères haïtiennes et surinamaises donnent naissances à 44 % des naissances. 6% des enfants nés, le sont de mères brésiliennes. Durant la dernière décennie, la hausse des naissances est davantage marquée pour les mères de nationalité haïtienne. Celles-ci donnent naissance à un enfant sur cinq en Guyane en 2021 (22 %), contre un sur huit en 2011 (12 %). La part des naissances de mères surinamaises se maintient sur la période et représente une naissance sur cinq (22 %).

Source : « En 2021, la population continue d'augmenter en Guyane avec plus de naissances et de décès - Insee Flash Guyane - n°165 - janvier 2023



Graphique 4. Évolution des allocataires de la prime d'activité selon les Caf

Encadré 3 : Les prestations versées par la CSS de Mayotte

Le 31 mars 2011, Mayotte est devenu le 101^e département français et de ce fait, le cinquième département d'outre-mer. Les prestations familiales en vigueur dans les Dom n'y sont pas toutes versées et Mayotte présente certaines spécificités locales quant au versement des allocations. Les plafonds et les montants sont différents.

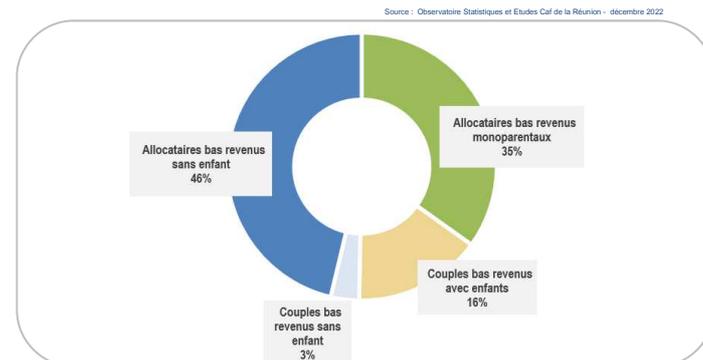
En 2022, les prestations qui ne sont pas servies à Mayotte sont : l'allocation de soutien familial (ASF), La Prestation accueil du jeune enfant (PAJE), le revenu de solidarité (RSO) ainsi que la prime de déménagement.

Le montant moyen des prestations CAF versées à Mayotte s'élève à environ 264 €, alors qu'il est de 484€ en France hexagonale.

Source : Observatoire Statistiques et Etudes Caf de la Réunion - décembre 2022

Foyers bas revenus	Nombre allocataires à bas revenus	Nombre Personnes couvertes à bas revenus	Nombre Enfants vivant dans un foyer à bas revenus	Part des allocataires à bas revenus
France métropolitaine	3 921 280	8 659 046	3 600 173	30%
Ensemble DOM	311 132	717 240	325 169	52%
Guadeloupe	65 782	130 133	52 026	54%
Martinique	50 017	91 881	34 216	48%
Guyane	35 275	109 609	63 214	60%
La Réunion	146 312	333 537	145 707	51%
Mayotte	13 746	52 080	30 006	59%

Tableau 3. Les allocataires à bas revenus selon les Caf



Graphique 5. Situation familiale des allocataires à bas revenus des Caf des DOM

Plus de 50 % des allocataires dans les DOM vivent sous le seuil de pauvreté, contre 30 % en Hexagone. Cette proportion atteint près de 60 % à Mayotte et en Guyane (cf. tableau 3). Cette situation découle d'un niveau de vie global des habitants de ces régions nettement inférieur à celui observé en France hexagonale. La part des allocataires à bas revenus reste très prononcée à Mayotte (59 %) et en Guyane (60 %), où une partie de la population ne dispose d'aucun revenu stable. Suivent la Guadeloupe (54 %), La Réunion (51 %) et la Martinique (48 %), où cette proportion est un peu moins élevée. Dans les DOM, 325 169 enfants résident dans un foyer à bas revenus (cf. tableau 3), soit 55 % des enfants à charge (au sens des PF) contre 28 % dans l'Hexagone.

Les foyers monoparentaux domiens sont plus souvent à bas revenus qu'en France hexagonale

En outre-mer, un allocataire sur trois vivant sous le seuil de bas revenu est une famille monoparentale, contre 23 % en Hexagone. 46 % sont des allocataires isolés (cf. tableau 4). En Guyane, près de la moitié des allocataires à bas revenus vivent dans des foyers monoparentaux, tandis que la majorité des allocataires mahorais à bas revenus vit en couple. Dans les autres territoires ultramarins, les allocataires isolés sans enfant sont les plus représentés. Ces allocataires sont souvent confrontés à une charge financière unique, supportant seuls les coûts de la vie quotidienne tels que le logement et les factures. En l'absence de partage des coûts avec un partenaire, ces individus peuvent être plus vulnérables à la précarité économique, surtout si leur propre revenu est limité.

Plus de la moitié des allocataires sont dépendants des prestations de la Caf dans les DOM

Dans les DOM, 54 % des allocataires ont leurs revenus composés à plus de 50 % des prestations de la CAF, contre 33 % en France hexagonale.

37 % des allocataires domiens à bas revenus sont totalement dépendants des prestations de la CAF contre 20 % au niveau de la France hexagonale (cf. graphique 6). Cette donnée souligne le rôle protecteur important joué par la branche Famille de la Sécurité sociale pour les familles les plus modestes dans ces régions. Cette part est particulièrement élevée en Guyane (47 %) et en Guadeloupe (40 %). Elle s'établit à 35 % à La Réunion, 34 % en Martinique et 32 % à Mayotte. À Mayotte, malgré des revenus très faibles, les aides de la CAF pèsent un peu moins dans le revenu disponible (+12 points par rapport au taux métropolitain), notamment pour les plus précaires, en majorité des étrangers. En effet, pour prétendre aux allocations familiales, les demandeurs étrangers doivent justifier de 5 ans de résidence sur le territoire avec une carte de résident d'une durée de 10 ans. Pour bénéficier du RSA, un étranger en situation régulière doit justifier de 15 ans de résidence avec un titre de séjour l'autorisant à travailler.

Les allocataires domiens à bas revenus sont davantage dépendants à 100% des prestations de la Caf

29 % des allocataires à bas revenus dépendent à 100 % des aides de la CAF, contre 11 % en France hexagonale (cf. graphique 7). Cette proportion s'élève même à 39 % en Guyane et 32 % en Guadeloupe.

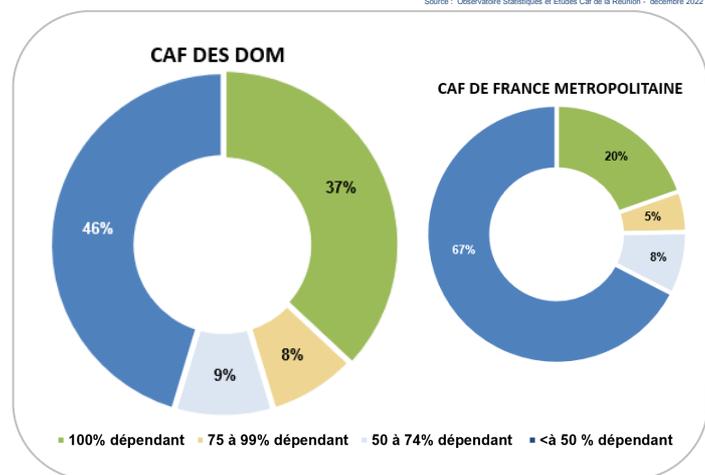
Cette situation s'explique notamment par un taux de chômage élevé, un nombre plus important d'allocataires vivant seuls et un vieillissement accéléré de la population, dû en partie au départ des jeunes vers la France hexagonale.

Source : Observatoire Statistiques et Etudes Caf de la Réunion - décembre 2022

Foyers bas revenus		DOM	Guadeloupe	Martinique	Guyane	La Réunion	Mayotte	France Métro.
Situation familiale	Monoparent	35%	35%	33%	49%	32%	31%	25%
	Isolé	46%	52%	58%	29%	47%	16%	52%
	Couples	19%	12%	9%	22%	21%	53%	24%

Tableau 4. Situation familiale des allocataires à bas revenus

Source : Observatoire Statistiques et Etudes Caf de la Réunion - décembre 2022



Graphique 6. Part des prestations Caf dans les revenus déclarés des allocataires

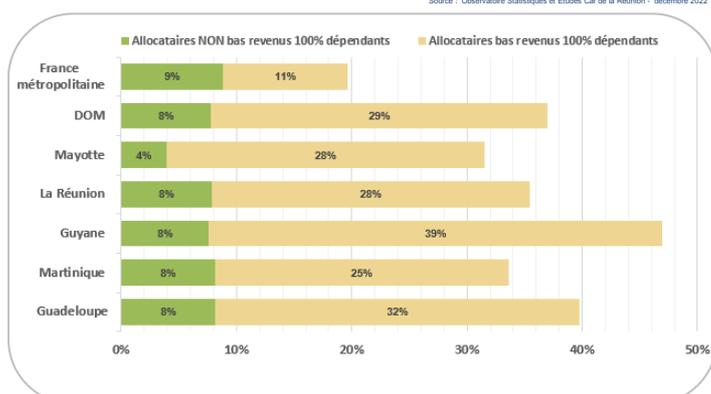
Encadré 4 : Disparité des niveaux de vie dans les DOM

Les disparités de niveaux de vie sont plus marquées dans les départements d'outre-mer que dans l'Hexagone. Cette situation est particulièrement préoccupante à Mayotte, où une partie de la population ne bénéficie d'aucun revenu stable. Les inégalités les plus prononcées se trouvent ensuite en Guyane, puis dans les Antilles et à La Réunion, où elles sont légèrement moins accentuées. Cette hiérarchie entre les départements d'outre-mer reste stable, quel que soit l'indicateur pris en compte.

Aux Antilles et à La Réunion, les personnes dont le niveau de vie est inférieur au médian, représentant la moitié de la population, disposent de 27 % du total des niveaux de vie. Les 20 % les plus aisés en détiennent plus de 40 %, soit entre 5,4 et 5,9 fois plus que les 20 % les moins favorisés. En Guyane, les inégalités sont encore plus marquées. Les individus dont le niveau de vie est inférieur au médian ne possèdent que 21 % du total des niveaux de vie, tandis que les 20 % les plus aisés en détiennent 47 %, soit 10,5 fois plus que les 20 % les plus démunis. À Mayotte, la valeur extrême de cet indicateur met en évidence le très faible revenu des plus défavorisés, parmi lesquels se trouvent de nombreux immigrés, souvent de nationalité étrangère et en situation irrégulière.

Source : « Une pauvreté marquée dans les DOM; notamment en Guyane et à Mayotte », Insee Première, n°1804, juillet 2020.

Source : Observatoire Statistiques et Etudes Caf de la Réunion - décembre 2022



Graphique 7. Dépendance totale des allocataires aux prestations Caf

Une distribution inégale des dépenses de prestations entre les CAF des DOM

Les dépenses liées aux prestations versées par les Caf domiennes représentent environ 6 % du budget total des Caf de France. La Réunion concentre, à elle seule, la moitié des dépenses totales des CAF des DOM, proportionnellement au poids qu'elle représente en termes de population couverte (48 %). De même, la Guadeloupe, la Martinique et la Guyane montrent une cohérence entre leur part des dépenses et la population couverte.

Cependant, à Mayotte, la disparité entre la part des dépenses et la population couverte (1 % des dépenses contre 7 % de la population) s'explique par le fait que les allocataires mahorais reçoivent moins d'aides sociales (cf. tableau 2), et surtout que leur montant reste plus faible que dans les autres départements français (cf. figure 1).

Hausse du montant total mensuel des prestations versées en décembre

Le montant total des prestations s'élève à 477,7 millions d'euros pour les DOM au mois de décembre 2022, ce qui représente une augmentation annuelle de +7,1 %, comparé à +6,3 % au niveau de la France hexagonale (cf. tableau 5).

Cette augmentation s'explique en grande partie par :

- Les revalorisations successives des prestations sociales et familiales durant l'année 2022, soit en janvier, en avril et en juillet. Celles-ci sont revalorisées chaque année en fonction de l'inflation conformément aux modalités encadrées par l'article L. 161-25 du code de la sécurité sociale.
- L'augmentation du montant des aides pour l'enfance et la jeunesse, soit + 10,2 % en un an, principalement due à l'augmentation de l'allocation de soutien familial (+61 %) en lien avec la réforme du service public des pensions alimentaires. Il s'agit d'une réforme sociale et sociétale majeure qui permet de lutter contre l'appauvrissement des familles allocataires notamment monoparentales, en assurant et facilitant la gestion des pensions alimentaires et en versant une prestation en cas de pension fixée de faible montant.
- La hausse des montants des aides pour la petite enfance, soit +8,1 % en glissement annuel, en grande partie due à la forte progression des bénéficiaires du complément mode de garde (+17,4 %).
- La hausse des montants de la prime pour l'activité, soit une augmentation d'environ +10 % en glissement annuel, en raison de la progression des bénéficiaires et des revalorisations successives du barème pendant l'année.
- Le versement d'une prime exceptionnelle de 100 euros en janvier 2022 aux bénéficiaires de minima-sociaux, de la prestation partagée de l'éducation de l'enfant et aux étudiants boursiers bénéficiaires d'une aide au logement.

Source : Observatoire Statistiques et Etudes Caf de la Réunion - décembre 2022

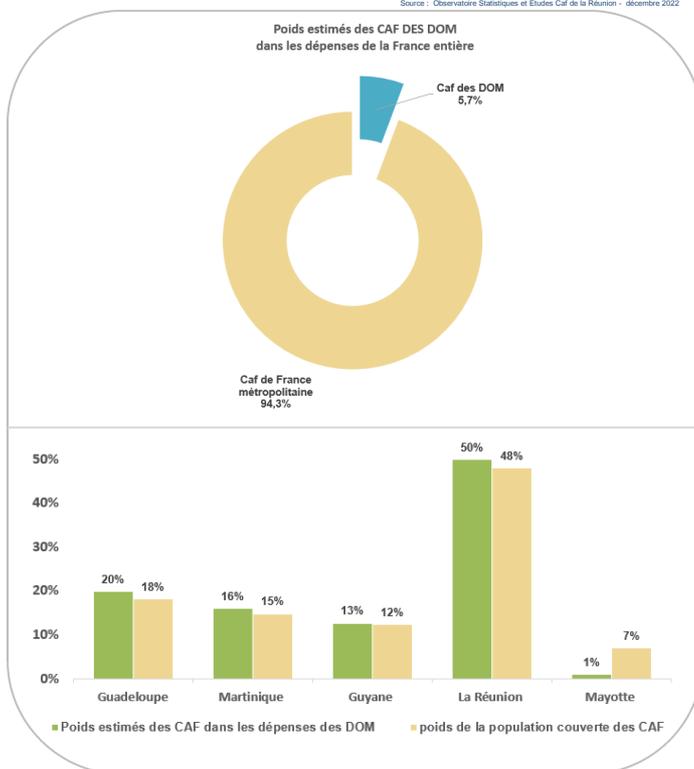


Figure 1. Poids des Caf dans les dépenses de prestations

Montant total mensuel des prestations en décembre 2022	Caf des départements d'outre-mer	évolution décembre 2021/2022
Enfance jeunesse	199 018 560 €	10,2%
Allocations Familiales	49 168 689 €	5,7%
Complément Familial	8 036 844 €	5,6%
Allocation de Rentrée Scolaire	115 289 832 €	4,7%
Allocation de Soutien Familial	26 523 195 €	61,0%
Petite enfance	21 264 367 €	8,1%
Prime naissance ou adoption	1 822 236 €	-5,7%
Allocation de base	11 287 079 €	5,3%
Prestation partagée de l'éducation de l'enfant	687 973 €	4,5%
Complément mode de garde	7 467 079 €	17,4%
Logement	63 105 724 €	1,8%
Allocation Logement à caractère Familial	42 173 817 €	0,8%
Allocation Logement à caractère Social	20 931 907 €	3,9%
Handicap	44 508 438 €	10%
Allocation aux Adultes Handicapés	38 921 978 €	9,9%
Complément AAH	652 945 €	-0,1%
Allocation d'Education Enfant Handicapé	4 786 823 €	11,3%
Allocation journalière de présence parentale et complément	132 220 €	-
Allocataires journalière du porche aidant	14 472 €	-
Insertion et Solidarité	149 852 685 €	4,6%
Revenu de Solidarité Active	109 838 098 €	3,1%
Prime d'activité	36 027 043 €	9,9%
Revenu de SOLidarité	3 987 544 €	0,7%
Prestations internationales	3 435 €	5,1%
Allocation différentielle	3 435 €	5,1%
TOTAL	477 753 209 €	7,1%

Source : CNAF-DSEER, Fichiers allstat.fr6, 31 décembre 2022

Tableau 5. Montant total mensuel des droits aux prestation versées en décembre 2022



Publication électronique du Pôle Régional d'Observation Socio-économique des Départements d'Outre-Mer (PROSE - DOM)

Directeurs de la publication : Patrick DIVAD, Virginie DERAND, Philippe FERY, Stéphane KERMARREC, Sonia MELINA HYACINTHE

Auteurs : Jean-Romain CALLY, Martine GUILLAUME, Rifay Abdou BOINA, Claude CONAN, Suzie SAINT-LOUIS

Service : Pôle Régional d'Observation Socio-économique des départements d'Outre-Mer (PROSE - DOM)

Rédacteur : Jean-Romain CALLY

Réalisation et mise en page : Observatoire Statistiques et Etudes (OSE) de la Caisse d'allocations familiales de La Réunion

Contacts : Caf971-Pilotage@caf.fr / observatoire-statistiques@caf974.caf.fr

Site web : www.caf.fr